



Charles Péguy – Lycée et enseignement supérieur a obtenu, début 2017, la qualification **d'association d'intérêt général**.

Pour bénéficier de cette qualification, l'établissement a dû justifier une gestion désintéressée, s'engager sur le caractère non lucratif de son activité et démontrer, par ses règles de fonctionnement et d'organisation, son indépendance de gestion.

Reconnue d'intérêt général, notre association peut aujourd'hui recevoir dons et legs.

Votre soutien va nous aider à poursuivre nos missions :

Promotion de l'égalité des chances :

- secours financiers ponctuels aux jeunes en difficulté
- aménagements mobiliers et immobiliers pour faciliter l'insertion scolaire des élèves en situation de handicap
- suivi scolaire des jeunes hospitalisés pour permettre une continuité de leur parcours de formation
- lutte contre le décrochage

Réalisation de projets éducatifs et culturels :

- rénovation du CDI
- écriture d'un ouvrage sur les « 100 ans de Charles Péguy »
- soutien aux Festipéguyvales, le festival des jeunes talents de Charles Péguy
- commande d'une peinture sur toile reprenant les valeurs de Charles Péguy-Lycée et enseignement supérieur pour marquer le centenaire

**Le soutien, l'innovation et la réussite ...
Merci pour votre aide !**



« L'innovation au service de la mission »

BULLETIN DE DON

66%
REDUCTION D'IMPOT

OUI je souhaite soutenir les actions de Charles Péguy Lycée et Enseignement Supérieur

30 euros 50 euros 100 euros 150 euros

Autre montant : _____ euros

Je souhaite que mon don soit affecté

A l'ensemble des actions

A la promotion de l'égalité des chances

A la réalisation de projets éducatifs et culturels

Je joins mon don par chèque libellé à l'ordre du LTP CHARLES PEGUY

Informations personnelles :

NOM : _____

PRENOM : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Téléphone : _____

Je désire recevoir la newsletter de Charles Péguy

Je désire recevoir un reçu fiscal



Le projet social de Charles Péguy

- Accompagner chacun dans son projet personnel et professionnel sans qu'il ne s'agisse de ne sélectionner, à l'entrée, que les meilleurs dossiers. L'établissement est attentif à faire progresser la valeur ajoutée. Cet indicateur mesure l'écart entre le taux de réussite attendu compte-tenu du parcours scolaire de l'élève avant son arrivée dans l'établissement et le taux de réussite réel une fois passé le diplôme pour lequel il a été préparé.
- Concilier exigence et bienveillance. Les équipes sont attentives à encourager chacun. Lorsque le jeune a un comportement déviant la sanction décidée se veut d'abord éducative et est prise au cas par cas, en considération de la personne.
- Accueillir des jeunes issus de milieux très divers : la mixité sociale est une richesse pour notre établissement.
- Faire en sorte que les difficultés financières ne soient jamais un obstacle à la poursuite d'un parcours de formation. Des solutions sont cherchées avec le conseil d'administration, les missions locales, Pôle Emploi, les milieux associatifs... pour permettre la poursuite d'études en toute sérénité
- Accompagner les élèves qui font face à des difficultés d'ordre personnel. Les équipes oeuvrent avec les familles, les assistantes sociales, le milieu associatif pour mettre en lien et mobiliser toutes les aides possibles avant que les problèmes rencontrés n'incitent le jeune à interrompre sa scolarité.
- Prévenir les déviances avant qu'elles ne fassent trop de mal : sensibilisation aux addictions, travail avec la police et la justice sur la question de la responsabilité à la majorité, sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux...
- Sensibiliser l'ensemble des 800 élèves et étudiants aux valeurs de la République, à la question de la citoyenneté et aux principes clés du « vivre ensemble ». L'ensemble de la communauté veille donc à ce que jeunes respectent un certain nombre de valeurs essentielles à l'insertion sociale et professionnelle : respect, tolérance, ouverture, attention portée aux autres, ...
- Prévenir le décrochage scolaire en :
 - Expérimentant plusieurs dispositifs pédagogiques : Corée de la réussite, dispositif passerelle, tutorat, point de repère... Multipliant les formations qualifiantes en un an pour donner leur chance à des étudiants qui n'ont pas le projet, ou n'ont pas les capacités, de poursuivre au-delà du baccalauréat.
 - Ouvrant les portes aux élèves d'autres établissements pour des mini-stages. Les jeunes indécis sont ainsi accueillis par les équipes dans leur classe pour suivre quelques enseignements et juger si la formation envisagée peut effectivement les satisfaire.
 - Proposant des formations qui ont pour finalité l'insertion sociale de jeunes traditionnellement écartés du système scolaire pour des raisons diverses. Illustration avec le partenariat pérenne avec l'Ecole Nationale de Police de Nîmes pour la formation de Cadets de la République
- Accueillir ponctuellement des personnes en recherche de reconversion, de qualification ou de requalification. Ce public adulte bénéficie ainsi de l'accompagnement de nos équipes.
- Travailler en réseau avec d'autres pour étoffer l'offre de formation au niveau du bassin et proposer des solutions sur-mesure aux différents élèves qui se présentent.
- Coopérer avec le milieu socio économique pour accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi ou de stage, faire évoluer la carte des formations en fonction des besoins du marché, tirer profit de l'expérience et des compétences des professionnels avec qui nous sommes en lien.
- Restructurer les locaux pour permettre l'accueil de personnes à mobilité réduite. L'ensemble des 6 niveaux seront, d'ici 2017, accessibles aux personnes atteintes de handicaps moteurs, visuels ou auditifs. Les équipes sont d'ores et déjà habitués à accueillir dans leurs classes des assistantes de vie scolaire qui accompagnent, au quotidien, un nombre croissant d'enfants handicapés par des difficultés d'apprentissage.

Charles Péguy, un établissement où il fait bon vivre, enseigner, se former.

Un statut d'établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat non confessionnel

Le statut d'établissement non confessionnel

Jeanne Ferraris, fondatrice de notre établissement, était une femme de foi profondément militante, travaillant à l'application de la loi limitant la durée journalière de travail à 8 heures et instaurant le repos hebdomadaire le dimanche. Elle se battra pour l'instauration des assurances sociales et la création de cours de formation technique à destination des filles, pour en faciliter l'insertion professionnelle.

Si l'action de Jeanne Ferraris est fortement influencée par le mouvement du catholicisme social, elle n'a jamais souhaité un rattachement officiel à l'Enseignement Catholique, par indépendance d'esprit et volonté d'inventivité dans un monde en constante mutation. Si, à plusieurs reprises, la question du rattachement à l'enseignement catholique s'est posée, le choix a toujours été finalement fait, par les conseils d'administration successifs, de ne pas donner suite, juste par souci de n'imposer les convictions religieuses de leurs membres ni aux élèves, ni au personnel.

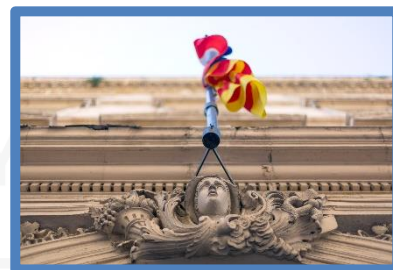
Le statut d'établissement sous contrat d'association avec l'Etat

C'est en 1960 que le conseil d'administration de l'association gestionnaire de l'établissement, alors dénommée l'Institution Marseillaise des Cours Commerciaux et Industriels, opte pour le contrat d'association avec l'Etat, prévu par la loi Debré de 1959.

Charles Péguy assume pleinement sa mission de service public dans les domaines de l'éducation et de la formation en prenant l'engagement de suivre scrupuleusement les textes qui en régissent le fonctionnement et en se soumettant aux différents contrôles opérés par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les forfaits versés par l'Etat et la Région prennent en charge une partie des frais d'administration tandis que l'Etat rétribue les enseignants. L'établissement peut ainsi continuer de demander aux familles une contribution raisonnable aux frais de formation. L'habilitation à recevoir des élèves boursiers pour la plupart des formations permet l'accueil de tous, même d'origine modeste.

L'esprit de Jeanne Ferraris continue ainsi d'animer notre communauté.



Le [Code général des impôts](#) ouvre le droit à une association reconnue d'intérêt général de délivrer des [recus de dons](#) qui permettent au donateur de bénéficier d'une réduction d'impôt. Pour les particuliers la réduction d'impôt est égale à 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour bénéficier de la réduction d'impôt attachée aux dons, les contribuables doivent pouvoir justifier d'un reçu fiscal délivré par l'organisme bénéficiaire du versement.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.



04.91.15.76.40

102 rue Sylvabelle
13006 MARSEILLE

www.charlespequymarseille.com

« L'innovation au service
de la mission »